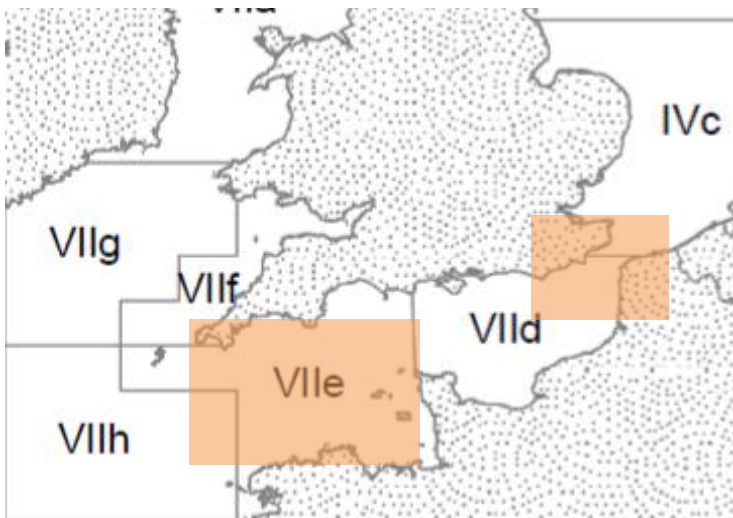


Synthèse des résultats du programme FilManCet

Le programme FilManCet

Le programme d'initiative professionnelle FilManCet (Fileyeurs Manche Cétacés) a débuté en novembre 2008, pour une période de deux ans : sa finalité était d'établir un état des lieux de la réalité des captures accidentelles de mammifères marins en Manche et d'étudier la mise en œuvre de solutions techniques adaptées pour les limiter. Il comprenait trois volets :

- Estimation de l'occurrence et de la composition des captures accidentelles de mammifères marins des navires fileyeurs à poissons et crustacés de la Manche, à partir de Boulogne et de Saint Malo à Roscoff, par le biais d'observations à bord,
- Renforcement des connaissances sur les différentes espèces de cétacés présents en Nord Pas de Calais, par le biais de comptages et d'études sur les animaux échoués,
- Test de répulsifs acoustiques à cétacés, dans le but de trouver une alternative aux dispositions prévues par le règlement européen sur les mammifères marins (n° 812/2004).



Pilotage : CNP MEM,

Mise en œuvre : CRP MEM Bretagne (façade Manche Ouest) et CRP MEM Nord-Pas-de-Calais (façade Manche Est),

Assistance scientifique et technique : Ifremer, CRMM, Sinay et OCEAMM.

Financements : DPMA, FEP, Région Bretagne et Nord Pas de Calais Picardie, CNP MEM, CRP MEM et CLP MEM du Nord Finistère, de Paimpol, de Saint Malo et Saint Brieuc.

FilManCet en chiffres : 2 ans de programme, 4 comités de pilotage par an, 610 jours d'observations à la mer, 75 navires participants de Boulogne à Roscoff, 2 à 3 observateurs pour chaque façade, 5 captures accidentelles observées.

Bilan et perspectives

Le règlement européen n° 812/2004 rend obligatoire l'utilisation de pingurs (répulsifs acoustiques) dans toute la zone VII (Manche et Mer Celtique), zone supposée à fort taux de captures. Or les résultats obtenus par la France montrent que la zone VII est très hétérogène en taux de captures. A priori, la zone VIIe (Manche ouest), près des côtes bretonnes est peu concernée par les captures accidentelles de marsouins et de dauphins ainsi que la zone VIId (Manche est).

Le nombre de captures accidentelles dépend à la fois du métier de la zone et de la saison concernée. Les solutions pour les limiter doivent ainsi être adaptées aux situations locales et certainement pas généralisées. Les pingurs ne constituent pas en ce sens la panacée d'autant qu'en l'état actuel leur utilisation à grande échelle poserait la question de la détérioration de l'habitat des mammifères.

Résultats

Observation et échantillonnage des opérations de pêche :

En Manche Ouest, la couverture d'observation était relativement régulière, de l'ordre de 438 jours de mer réalisés sur 789 planifiés. En Manche Est, la couverture d'observation était plus faible et plus irrégulière (en particulier la première année de réalisation du programme) avec 172 jours de mer réalisés sur 743 planifiés. Certaines difficultés expliquent l'écart entre l'effort d'observation réalisé et le prévisionnel : inadéquation du plan d'échantillonnage avec l'activité réelle, limitation des sorties des navires en fonction des conditions météorologiques, défaut d'aptitude de certains navires à embarquer un observateur à bord, difficultés administratives...

Au total, l'effort d'observation réalisé représente 5000 km de filets en 1674 opérations de pêche (virage des filets). Les filets observés sont essentiellement des filets à soles, à poissons à grandes mailles (baudroies et raies) et à araignées.

Pendant les deux ans de programme, 5 captures accidentelles ont été recensées. 1 capture accidentelle de marsouin a été observée en zone IVc au mois de mai. Aucune capture accidentelle n'a été observée en zone VIId. En zone VIIe, 2 marsouins, 1 globicéphale et 1 phoque gris ont été observés.

- *Juin 2009* : marsouin (*Phocoena phocoena*) femelle de 162 cm de longueur. L'animal a été marqué (pour études de dérives menées par le CRMM) et relâché après que des prélèvements de dents et de lard aient été effectués pour analyses biologiques. L'animal a été capturé dans le rectangle 26 E5 dans le VIIe par un navire fileyeur de 10 m opérant au filet trémail à baudroie avec un maillage de 270 mm. Le filet de 7.7 km de longueur avait été immergé à une profondeur de 93m.



- *Mi-octobre 2009* : globicéphale noir (*Globicephala melas*) capturé par un fileyeur à baudroie de 10 m.

- *Fin octobre 2009* : marsouin (*Phocoena phocoena*) capturé par un fileyeur de 11 m à baudroie opérant à une profondeur de 95 m. L'animal n'a pas été remonté à bord.

- *Mi Décembre 2009* : un phoque gris (*Halichoerus grypus*) capturé dans un filet à araignées (rectangle 26E6).

- En Manche Est, 1 capture de marsouin (*Phocoena phocoena*) a été observée en zone IVc dans un filet à sole *en mai 2010*.

Les principales conclusions sont :

- qu'il n'y a pas eu de captures accidentelles de marsouins observées entre Paimpol et Saint Malo ; les captures observées dans le programme ont eu lieu dans la partie occidentale de la zone VIIe (Manche ouest) ;
- que le taux de capture est plus élevé en zone IVc (sud de la Mer du Nord) qu'en zone VIId (Manche est) (0 capture pour les 770 levées de filets observées) ;
- qu'il n'y a pas eu de captures accidentelles observées dans des filets à araignées (ceci probablement en raison de la configuration du filet qui, lorsqu'il se charge en araignées, se met à plat sur le sol rendant impossible la prise accidentelle d'un cétacé).

En regroupant toutes les données disponibles en Manche, 1000 jours d'observations en mer ont été réalisés depuis 2007 avec 25 captures accidentelles observées (11 marsouins, 5 dauphins communs, 1 globicéphale et 8 phoques gris).

Des taux de captures par espèces ont été calculés par zone CIEM et par espèces ainsi qu'une estimation des captures accidentelles annuelles par zone.

Les taux de captures sont faibles en zone VII d (0 capture observée) et VI e. Ils semblent plus élevés en zone VII f,g,h. On estime que sur l'année les captures accidentelles de marsouins en zone IV c sont de l'ordre de 150 à 180 marsouins et de 180 marsouins sur l'ensemble de la zone VII.

Sightings et observations opportunistes



Des observations d'individus isolés ou de populations de mammifères marins à proximité des navires observés ont été effectuées en Bretagne. La présence de phoques a notamment été constatée en Manche-ouest sur le quartier de Morlaix, entre Plouescat et l'Aber Wrach. Des observations de morsures sur des lottes prises dans les filets de pêche sont facilement identifiables (phénomène de *déprédation*). De telles observations avaient déjà été réalisées au large de la Cornouaille anglaise lors d'observations à la mer. Un programme étudiant le phénomène de déprédation va être mis en place au sein du parc marin d'Iroise.

Evaluation de la distribution et de la densité de la population dans le Nord Pas de Calais Picardie

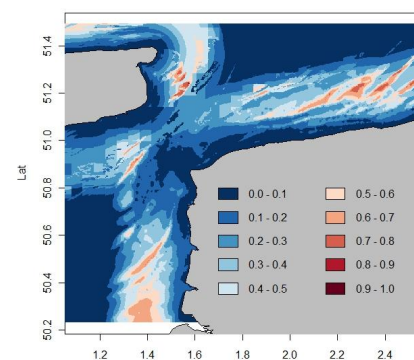
La distribution et la densité des marsouins a été étudiée dans le cadre des campagnes scientifiques SCAN I et SCAN II (1994 et 2005). Ces campagnes avaient montré un glissement de la population de marsouins de la mer du Nord vers des zones plus sud.

Dans le cadre de FilManCet, 843,6 km de transects linéaires d'observations (sightings) ont été réalisés en Manche Est et mer du Nord sur 2 périodes (hivernale (mars- avril), estivale (juillet-septembre)). 146 marsouins ont été observés en 2009 et 220 en 2010. Ces observations ont permis de calculer des taux de rencontre de marsouins ainsi de cartes montrant les zones où il est plus probable de rencontrer des marsouins.

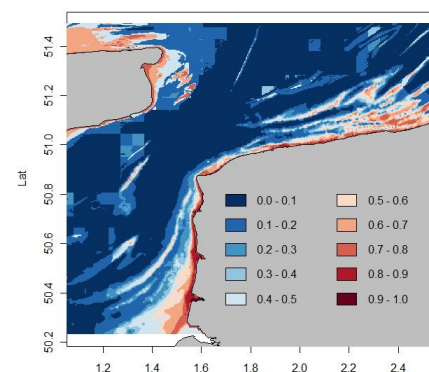
Concernant la répartition spatio-temporelle, les résultats montrent des densités de marsouins plus importantes en hiver qu'en été. De plus, la présence des marsouins est plutôt côtière en période estivale et plutôt au niveau des bancs l'hiver. Enfin, le banc des Flandres semble être une zone privilégiée de mise bas avec 15% des observations comprenant un jeune.

La distribution des marsouins est liée à la morphologie des fonds avec une importance des zones de bancs (bancs de Flandre, Ridens).

Enfin, au niveau de la structure sociale, les marsouins évoluent généralement seuls ou en binôme.



Période hivernale



Période estivale

Analyse de la composition des captures accidentelles et des animaux échoués

Cette analyse a été réalisée en utilisant les données d'échouage sachant qu'une seule capture accidentelle a eu lieu au cours du programme et que l'animal n'a pas pu être récupéré.

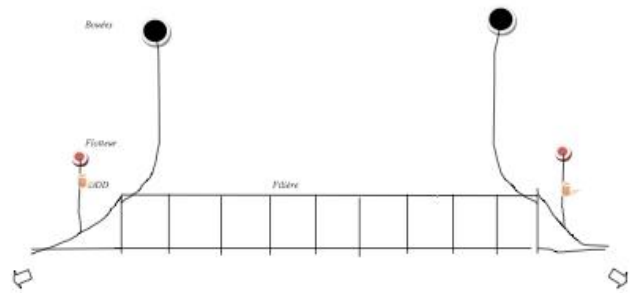
La répartition des sexes et des classes d'âge montre que la majorité des animaux échoués entre 1990 et 2010 (échantillon de 310 individus) sont des animaux immatures et en particulier quand il s'agit d'individus dont la cause de mortalité identifiée est la capture accidentelle (échantillon de 35 individus). Le manque d'expérience peut expliquer la prise accidentelle dans les filets sachant que contrairement aux phoques ils ne vont pas s'alimenter dessus.

A partir des années 2000, les données du Réseau National d'Echouages montrent une augmentation importante des individus échoués a été observée dans les départements du Nord, Nord Pas de Calais et de la Somme (344 échouages). Le CRMM confirme que cette tendance est observée au niveau national mais qu'une tendance à la diminution est constatée depuis 2009. Cette augmentation des échouages peut s'expliquer par le glissement des populations de marsouins de la Mer du Nord vers nos côtes, sachant qu'en termes d'effort de pêche sur zone, la tendance est à la diminution (93 fileyeurs en 1998 pour 84 en 2010).

Une variation intra annuelle est observée avec deux périodes d'échouage plus intenses entre février et avril et d'août à septembre.

Essais de pingurs

Deux dispositifs acoustiques devaient être testés au cours du programme FilManCet : l'Aquamark et le DDD03. En définitif, seul le DDD03 a été utilisé, les patrons de pêche ne souhaitant pas utiliser l'Aquamark. L'Aquamark est en effet moins pratique à utiliser. Des études de l'Institut Maritime de Prévention ont démontré qu'ils pouvaient s'avérer dangereux pour l'équipage ou provoquer des emmêlements des filets trémails. Néanmoins, depuis la fin du programme, certains fileyeurs de Dunkerque ont demandé à utiliser les Aquamark pendant la saison de sole. Cependant, ils ont remarqué que les filets équipés conduisaient à des captures accidentelles inhabituelles de phoques.



Deux navires volontaires ont utilisé le DDD 03 lors de 15 opérations de pêche entre le mois d'avril et le mois de juin 2010. Aucune capture accidentelle n'a été observée dans les filières équipées ni dans les filières témoins. Cependant, les tests ont été réalisés a priori dans des zones de faible probabilité de présence de marsouins (selon les cartes de répartition spatio-temporelle réalisées). Il n'est donc pas possible de conclure quant à leur efficacité.

Un système d'accrochage simple au niveau de l'extrémité du filet (incluant une bouée pour compenser le poids) a été réalisé avec les pêcheurs. Ceci permet une utilisation facile et évite le passage des répulsifs dans le vire filet (avec les risques pour la sécurité des marins que cela occasionne). Le coût d'équipement est estimé à environ 3600 euros par an.

Les patrons de pêche ayant essayé le DDD03 se sont dits globalement satisfaits.